

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 4 octobre 2023 à 9h00

Date d'envoi de la convocation : le 28 septembre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. MARION Philippe
M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
Mme PEYSSELON Valérie	À M. RAULT Serge
M. POLETTI Jean-Louis	À M. BRUYAS Lucien
Mme ROBIN Christine	À Mme DEHAN Nathalie

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Conseil scientifique du Parc – Président
M. Patrick LARGERON	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 4 OCTOBRE 2023

Charles ZILLIOX accueille les participants.

La première partie de la réunion est dédiée à la Commission Charte qui fait l'objet d'un compte-rendu à part.

Luc THOMAS est désigné secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 6 SEPTEMBRE 2023

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Les comptes-rendus des Commissions Charte du 6 et du 13 septembre ont déjà été évoqués en première partie de réunion.
- Luc THOMAS présente les principaux points abordés lors de la Commission des Finances du 20 septembre. Il a été question de la situation comptable et financière du Parc. Puis un temps a été consacré à la détermination de critères pour la mise en place du Complément indemnitaire annuel qui est la partie variable du régime indemnitaire. 3 critères ont été validés par la Commission des Finances.

Enfin, la révision des statuts a également été abordée : part de chaque collègue dans la représentation en termes de voix, éventuelle revalorisation des cotisations. Il s'agissait uniquement d'un premier échange. Le sujet sera à nouveau abordé plus tard. Aucune décision n'a été prise concernant ce point.

3 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

3.1 « Objectif ZAN : Quels leviers utiliser pour densifier et améliorer la qualité du cadre de vie dans le cœur et les franges des villages, en préservant leur caractère rural ? »

Charles ZILLIOX présente ce projet.

Il est proposé de réaliser une opération appelée « Objectif ZAN : Quels leviers utiliser pour densifier et améliorer la qualité du cadre de vie dans le cœur et les franges des villages en préservant leur caractère rural ? » en lien avec le Parc naturel régional du Haut Languedoc et sur 3 ans et demi (1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2027)

Les deux territoires s'associeraient sur la thématique du ZAN à travers deux démarches complémentaires afin de créer des outils pouvant par la suite se développer sur d'autres territoires.

En effet, le Parc du Pilat aborderait la problématique par l'entrée des limites et des franges, le rapport entre urbanisation et les milieux naturels, agricoles et forestiers et le Parc du Haut-Languedoc traitera la thématique par l'entrée du cœur de l'enveloppe urbaine. Cette approche permettra ainsi de questionner le ZAN à travers les matérialités, les usages, les perceptions, les rapports entre secteurs, tout en veillant à insérer les trames écologiques jusqu'aux cœurs urbains...

Chacune de ces démarches ferait l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre de la Convention Inter régionale du Massif Central.

Les actions relevant du Parc du Pilat s'inscrivent dans la suite du Plan de Paysage des Transitions et notamment en déclinaison de la fiche action n°2 – Réaliser un atlas cartographique des franges agronaturelles et urbaines. Elles visent à plus d'opérationnalité et de réalisation que la réalisation d'un atlas.

En effet, les actions proposées à l'ANCT viseraient à répondre aux questionnements suivants :

- Quelles sont les typologies de franges présentes dans le Pilat ?

- Quelles sont les franges à enjeux : présentant des fragilités particulières ou un potentiel fort de qualification ?
- Quelle stratégie et outils opérationnels permettent de valoriser ou gérer ces franges ?
- Quelle mobilisation possible des documents de planification pour identifier ou constituer, pérenniser ces franges ?
- Quelles politiques foncières publiques peuvent concourir, même avec des moyens financiers limités, à une action sur les franges ?

Cette action serait mise en œuvre au travers de :

- la mobilisation d'une part de promotions de l'École Nationale Supérieure du Paysage Versailles – Marseille dans le cadre de projets de fin d'études (6 projets répartis sur 2 promotions),
- une étude confiée à un Bureau d'études (compétence conception par le paysage, urbanisme, participation)
- un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes et intercommunalités du Pilat pour que la démarche aboutisse sur des exemples pouvant être mis en œuvre dans la foulée.

Le Parc du Pilat prendrait à sa charge l'action visant à échanger entre les différents parcs du Massif central sur ce sujet au travers de l'organisation d'un séminaire confié à IPAMAC et le Parc du Haut Languedoc les actions de valorisation et de communication.

Aussi les dépenses supportées par le Parc s'élèveraient à hauteur de 169 453, 09 € HT comprenant notamment les dépenses de prestations extérieures et des dépenses de personnel (0,15 ETP).

La subvention sollicitée auprès de l'ANCT serait égale à 135 563 € (80 % des dépenses). L'autofinancement du Parc à mobiliser est de 33 890,09 € sur la durée du projet.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

3.2 Appui à la mise en œuvre d'une politique renouvelée en faveur des paysages

Charles ZILLIOX présente ce point.

Il est proposé de solliciter le financement de la DREAL :

- pour élargir le volet diagnostic du Plan de Paysage aux 21 communes de l'Ardèche et de la Haute-Loire comprise dans le périmètre d'étude de la révision de la charte (en complément d'une aide de la Région sollicitée par délibération du Bureau en date du 6 septembre 2023)
- pour financer 0,25 ETP du poste de Marie FABRE recrutée au sein du pôle Architecture, Urbanisme et Paysage pour faire face à l'accroissement du travail lié à la révision de la charte dont le travail de réflexion sur l'évolution des missions du pôle
- pour contribuer au financement d'un stagiaire de 6 mois qui aiderait à finaliser la mise en route de l'observatoire photographique des paysages renouvelé (en complément d'une aide de la Région dont la sollicitation fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de la présente réunion) et une formation des agents du Parc à la reconduction photographique des points de vue de l'observatoire photographique des paysages
- pour permettre le recours à deux stagiaires de 2 mois qui auront la charge de réaliser le cahier des Objectifs de qualité paysagère de la nouvelle charte du Parc, en s'inspirant de celui réalisé par le Parc

du Vercors. Ce cahier vise à transmettre de manière simple et illustrée la nature des objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

Ainsi, le montant des dépenses présentées à la DREAL serait de 31 133 € HT. Ce montant serait financé comme suit :

- 15 000 € de la DREAL
- 13 123 € de la Région (dans le cadre du contrat de Parc et de deux dossiers de demande de soutien)
- 3 010 € d'autofinancement

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

3.3 Développement et valorisation des bases de données et équipements du Parc liés au patrimoine industriel textile, à l'évolution des paysages et à l'éco-rénovation

Charles ZILLIOX présente ce dossier.

Le Parc du Pilat dispose de différents outils numériques ou physiques permettant de mieux communiquer sur la valeur patrimoniale de son territoire et qui sont aussi tournés vers l'avenir.

Il s'agit de :

- L'Observatoire photographique des Paysages du Pilat, mis en place en 1992 qui constitue le plus ancien observatoire photographique des paysages à l'échelle nationale. Les reconstructions photographiques des points d'observation de l'Observatoire photographique des paysages du Pilat sont principalement réalisées en régie, chaque année. En 2019, le Parc fait évoluer son observatoire pour mieux suivre l'évolution du territoire et mettre en lumière les transformations contemporaines.
- Le Parc naturel régional du Pilat travaille depuis plusieurs années sur la valorisation du patrimoine industriel textile. La mise à jour du site internet "Pilat Patrimoine" et la création d'un futur espace muséographique dédié au textile dans la Pilat sur la commune de Bourg-Argental ont incité le Parc du Pilat à compléter les données de recensement et historiographiques de la vallée de la Déôme.
- Le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable offre aux visiteurs des exemples de réhabilitation écologique expliqués. Il est aussi une mine d'informations pour tous ceux qui souhaitent construire, rénover et même pour les maires ayant un projet d'aménagement.

Le Parc naturel régional du Pilat entend améliorer la complétude et la qualité de ces outils.

Aussi, il est proposé de :

Sur le volet patrimoine industriel textile, il sera fait appel à un stagiaire pour une durée de 6 mois dont les missions seront.

- Relevés terrains avec GPS et photos des sites jalonnant la rivière de la Déôme et ses affluents et/ou de la rivière du Régrillon
- Recensement et compilation, si possible, des éléments relatifs à l'histoire des sites recensés.
- Saisie des données recueillies sur le site "Pilat Patrimoine".
- Rédaction d'une histoire industrielle de la vallée du Régrillon sur la base des éléments recueillis

Sur le volet paysage, le Parc propose un stage d'une durée de 6 mois pour :

- finaliser la mise en place de l'organisation de l'Observatoire photographique des Paysages renouvelé
- mettre en lien l'observatoire photographique des paysages renouvelé avec les politiques menées par le Parc
- expérimenter des nouvelles formes de médiation pour la valorisation de l'observatoire photographique des paysages

Sur le volet architecture et écorénovation : Il s'agit de mener une réflexion visant à faire évoluer le contenu du centre de ressources sur l'habitat durable. Pour cela, une chargée de mission contractuelle du Parc y consacra une vingtaine de jours. En parallèle, une formation sur les sujets de la santé et l'implication des occupants dans l'habitat sera proposé aux élus et partenaires du Parc.

Le montant total de cette opération est de 16 500 €. Une subvention d'un montant de 13 200 € est demandée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les 3 300 € restants seront apportés par l'autofinancement du Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.4 Valorisation du patrimoine industriel de la vallée du Dorlay - Mise en place d'outils de médiation

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce projet.

Le Parc du Pilat travaille en étroite collaboration avec l'association des Nouveaux Ateliers du Dorlay, la Maison des Tresses et Lacets et Saint-Étienne Métropole, dans le cadre de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire.

Un groupe de travail constitué d'acteurs locaux et animé par le Parc du Pilat a permis de définir les grands axes d'une démarche de valorisation de la vallée afin de mieux faire connaître toute la richesse de son patrimoine industriel.

Une première phase de recensement exhaustif de ce patrimoine a été effectuée avec 120 éléments de patrimoines identifiés et cartographiés sur les trois communes de Doizieux, La Terrasse-sur-Dorlay et Saint-Paul-en-Jarez.

Sur cette base de données, des éléments historiques pour chaque site ont été compilés et ordonnés. Ils constituent un corpus d'informations partiel mais suffisant pour servir de base à une vulgarisation sur l'histoire industrielle de la vallée.

Plusieurs parcours de découverte du patrimoine industriel ont été établis tout au long de la vallée avec des circuits plus ou moins longs (d'une heure à 5 heures) en fonction des envies ou des capacités des visiteurs.

Par ailleurs, en partenariat avec la Cité du Design de Saint-Étienne, dans le cadre du programme européen SMOTIES, une réflexion est en cours pour organiser une mobilité douce, en particulier pour la circulation des touristes dans cette vallée.

Plusieurs visites commentées ont été organisées à destination du grand public. Elles ont montré l'intérêt et l'appétence du public pour ce type de proposition touristique.

Sur la base des éléments patrimoniaux recensés et des éléments historiques associés, il s'agit de mettre en place des outils de médiation adaptés à tous les types de publics.

Ces outils seront conçus à la fois pour des visites en autonomie en ayant recours aux outils numériques et aux supports matériels sur sites (type cartel) et pour des visites accompagnées.

Une démarche particulière sera menée pour l'accessibilité de ces outils aux personnes en situation de handicap. Par ailleurs, les outils mis en place feront également l'objet d'une communication mettant en avant les loisirs doux et les ressources locales disponibles pour "visiter la vallée du Dorlay sans sa voiture".

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement est de 10 000 €. Une subvention de 8 000 € serait sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la future convention. Les 2 000 € restants seront apportés par l'autofinancement du Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.5 Rénovation thermique de la Maison du Parc – Assistance à maîtrise d'ouvrage et d'usage

Charles ZILLIOX présente ce point.

Afin de répondre aux objectifs du décret tertiaire et de donner suite à l'audit énergétique rendu en 2022 et il est proposé que le Parc engage une réflexion globale du projet de rénovation énergétique de la Maison du Parc en prenant en compte :

- la complexité des usages (4 structures hébergées) ;
- la complexité du site (plusieurs bâtiments, plusieurs époques, plusieurs niveaux de réhabilitation, périmètre du Secteur Patrimonial Remarquable de Pélussin et des abords du château de Virieu) ;
- la volonté de promouvoir l'innovation, l'expérimentation et l'exemplarité.

Il s'agit donc d'envisager le projet en impliquant les usagers à toutes les étapes du projet, en respectant le caractère patrimonial de la Maison du Parc, en optimisant les locaux, en trouvant des solutions alternatives aux énergies fossiles, en valorisant les savoir-faire locaux, en favorisant le recyclage et le emploi et en impliquant nos partenaires dans le processus mis en œuvre.

Pour cela, il est proposé de solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'usage afin d'avoir une approche globale et inclusive du projet et de préparer des conditions favorables au futur appel à maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux. Cette étude sera suivie par la Chargée de mission Architecture et Urbanisme contractuelle qui y consacra un nombre de jours dédié.

Le montant total de cette opération d'investissement est de 62 000 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (future convention) : 49 600 €

- Autofinancement : 12 400 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.6 Les 50 ans du Parc en 2024 – partie investissement

Charles ZILLIOX présente ce dossier.

Lors de la dernière réunion de Bureau, un dossier concernant l'organisation des 50 ans du Parc a déjà été présenté.

Celui-ci comprenait pour 50 000 € de dépenses en fonctionnement.

D'autres dépenses relatives à l'organisation de cet anniversaire relèvent de l'investissement. Aussi, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour ces investissements qui serviront dans le cadre des 50 ans mais qui seront réutilisables par la suite.

Les investissements proposés sont les suivants :

- un livre qui prendrait la forme d'un abécédaire du Pilat, pour promouvoir le territoire classé Parc.
- la création d'un jeu de découverte du territoire
- la réalisation d'une exposition sur les 50 ans du Parc
- la construction d'un logo géant du Parc en bois.

Le plan de financement de cette opération de 33 230 € HT est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (future convention) : 26 580 €
- Autofinancement : 6 650 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.7 Convention de mise en œuvre pour la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional du Pilat signée le 7 juin 2021 – Organisation de Conférences et débats

Charles ZILLIOX présente ce point.

La révision de la Charte du Parc est lancée depuis le 13 janvier 2021. Certaines étapes sont gérées en régie par l'équipe technique du Parc. D'autres aspects ont été confiés à des prestataires externes. Pour ce faire, la Région mobilise une enveloppe de 200 000 €.

Le Parc a lancé auprès de ses principaux partenaires, des collectivités, EPCI et de l'État, potentiellement signataires de la charte, une consultation sur une version martyre de la charte. Cette consultation a duré du 2 mars au 30 juin 2023. Elle a permis de recueillir plus de 2000 remarques issues de 55 structures différentes.

En analysant ces remarques, le Parc a constaté que deux sujets méritaient un approfondissement et un débat avec l'appui d'experts.

Ainsi il a été décidé d'organiser :

- le 11 octobre 2023 une conférence suivie d'un débat sur le thème « résilience, énergie et paysage » avec les structures ayant été consultées sur la version martyre de la charte
- le 25 octobre 2023 une conférence suivie d'un débat sur le thème « agriculture, alimentation et adaptation au changement climatique ».

Le Parc souhaite confier à un prestataire extérieur l'animation de ces débats et faire appel à des experts des sujets à approfondir.

Le montant total de cette opération s'élève à 8 880 € TTC comprenant des interventions d'experts et l'animation de ces 2 conférences.

Il est proposé de solliciter une subvention d'un montant équivalent auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.8 Préservation et valorisation des sites emblématiques du Pilat : achat d'éco-compteurs

Martine MAZOYER présente ce projet.

Pour faire suite aux échanges organisés lors de la séance de Bureau du 10 février 2021, le Parc a engagé un travail visant à améliorer la gestion des flux touristiques sur les sites emblématiques du Pilat et optimiser à termes leur valorisation d'un point de vue économique.

Un comité de pilotage s'est réuni regroupant l'ensemble des parties prenantes (communes, EPCI, Conseils départementaux, État, Office du tourisme...).

Cette séance d'installation a permis de fixer les premières directions de ce travail à savoir :

- les secteurs géographiques à prioriser : 5 secteurs ont été retenus (Grenouze/Mont-Monnet, Oeillon-Jasserie-Chaubouret, Col de la République/3 croix, Chaussitre et Chirol)
- les 3 axes à mettre en œuvre dès 2021 : conseils juridiques aux collectivités, observation et veille sur la fréquentation des sites et voyages d'étude sur des territoires aux problématiques similaires.

Sur cette base, le Parc du Pilat a mis en place des actions :

- organisation de demi-journées d'échange avec des conseillers techniques et juridiques sur le cadre d'intervention des collectivités dans le contexte de gestion de sites naturels soumis à forte fréquentation touristique
- organisation d'un voyage d'étude sur le Mont Ventoux afin d'étudier les solutions mises en œuvre sur ces territoires

- mise en place d'un dispositif de veille sur les secteurs visés au cours de la saison 2021 (de mai à octobre)
- rénovation du matériel de comptage mis en place sur le Crêt de la Perdrix et de la Chèvre

Il s'agit d'étoffer le matériel de comptage par l'achat d'éco-compteurs qui pourraient être mis en place sur Chaussître, le GR 65 St-Jacques-de-Compostelle et un en remplacement d'un éco-compteur vieillissant sur les Crêts.

Les différentes dépenses identifiées pour l'achat de ce matériel sont estimées à 8 250 € HT. Le financement proposé de cette opération est le suivant :

- Région Auvergne – Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Parc pour un montant de 6 600 €
- Autofinancement du Parc à hauteur de 1 650 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.9 Expérimentation de mise en autopartage d'un 3^e véhicule du pool du Parc dans une commune des Monts du Pilat

Luc THOMAS présente ce projet.

Depuis 2013, le Parc du Pilat a mis en place un service d'autopartage de véhicule en libre service , aux côtés de Citiz Alpes-Loire.

Depuis 2019, ce sont 2 véhicules du Parc qui sont mis à disposition sur la commune de Pélussin.

Dans le cadre de son action en faveur de la mobilité en milieu rural, le Parc voudrait aussi tester la mise en place d'un service d'autopartage en libre service sur une autre partie du territoire.

La Communauté de communes des Monts du Pilat souhaite développer un pôle dédié à différents services de mobilité sur la commune de Bourg-Argental. Ce pôle pourrait être complété par une voiture en autopartage en libre service.

Plusieurs salariés du Parc habitent à Bourg-Argental. Ils pourraient donc partir avec cette voiture en déplacement professionnel et ainsi assurer un minimum d'utilisation du véhicule. Ce véhicule pourrait être utilisé par d'autres administrations installées sur Bourg-Argental, comme la Communauté de communes des Monts du Pilat. L'antenne de l'office du Tourisme du Pilat à Bourg-Argental pourrait, comme son homologue à Pélussin, proposer aux habitants de tester ce service avant abonnement à Citiz et le rendre également accessible aux touristes.

Il s'agit donc après validation des hypothèses de travail plus avant :

- d'acheter un nouveau véhicule hybride au sein du pool de véhicules du Syndicat mixte du Parc en remplacement d'une Clio au GPL-Essence datant de 2009.
- de tester sa mise en autopartage à Bourg-Argental (ou dans une autre commune de la Communauté de communes ayant peu d'offres de mobilité). Cela nécessite l'acquisition d'un boîtier citiz et d'aménager

un emplacement dédié au véhicule (marquage au sol, pose d'un mat de signalisation, arceau éventuel ...).

Ce projet a reçu un avis favorable de la Commission Climat-Énergie-Mobilité du Parc du Pilat.

Le montant de cette opération d'investissement est de 25 952 €.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 20 760 €. Les 5 192 € restants seraient complétés par l'autofinancement du Parc.

Lucien BRUYAS demande si l'utilisation est payante pour tout le monde.

Sandrine GARDET répond que oui. Le Parc fait l'acquisition du véhicule et du boîtier Citiz. Chaque utilisateur paie au vu de son trajet et des kilomètres effectués.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.10 Réponse à l'appel à projet TIMS l'Écomobilité pour Tous

TIMS est un programme pour une mobilité durable et solidaire. Son principal enjeu est d'impulser des actions qui permettront à tous de se déplacer tout en réduisant l'impact écologique des transports. Financé par les Certificats d'économie d'énergie (CEE), il est piloté par le CLER-Réseau pour la transition énergétique, aux côtés de Mob'IN qui regroupe des acteurs territoriaux de la mobilité inclusive, d'Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) et le Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement.

Les financements peuvent porter sur 3 ans (2024 à 2026). Sur 100 % de dépenses, seules 20 % peuvent être des dépenses d'investissement matériels. Le reste peut être du fonctionnement ou de l'investissement immatériel. Le taux de financement est de 100 % en 2024, 90 % en 2025 et 80 % en 2026. Il faut que le coût du projet soit au moins égale à 100 000 €

Il est proposé de participer à la candidature déposée à cet appel à projets par la Communauté de communes des Monts du Pilat (CCMP) à laquelle contribuent également la Communauté de communes du Pilat Rhodanien (CCPR) et l'Agence Locale Énergie Climat du Département de la Loire.

Le projet est appelé Pil'Alternatives, il vise à développer des solutions de déplacement alternatives à l'autosolisme et notamment envers des publics en difficultés.

Dans le cadre de ce projet, les deux Communautés de communes développeraient différentes solutions de covoiturage : covoiturage en ligne pour les Monts du Pilat et covoiturage diffus pour le Pilat Rhodanien.

La Communauté de communes du Pilat Rhodanien miserait également sur le développement du transport solidaire, opéré sur son territoire par des structures associatives ou publiques.

La Communauté de communes des Monts du Pilat souhaiterait, quant à elle, développer le transport à la demande.

Enfin, le Parc se concentrerait sur le développement de l'autopartage et favoriserait son accessibilité à des personnes en situation de précarité.

Le Parc aurait pour partenaire Citiz Alpes Loire pour l'autopartage en libre service, avec la mise en autopartage d'un troisième véhicule et la mise en place d'un tarif solidaire. Pour l'autopartage entre particuliers, le Parc travaillerait en partenariat avec le Parc de Chartreuse, le Syndicat mixte de transport de la région Clermontoise et la Communauté de communes de l'ouest rhodanien pour la recherche d'un nouvel assureur.

Dans le cadre de cet appel à projets, le Parc recruterait également un chargé de mission mobilité – en contrat de projet sur 3 ans – qui animerait l'ensemble des actions comprises dans la candidature Pil'Alternatives pour le compte du Parc et des deux Communautés de communes. La part du poste qui ne sera pas financée via le programme TIMS serait prise en charge par les trois structures à parts égales.

Sur trois ans (2024 à 2026), le coût global du projet Pil'Alternatives est d'un peu plus de 1,2 M€, dépenses pour lesquelles environ 400.000 € de CEE sont sollicités.

Le coût de ce projet pour le seul Parc du Pilat (hors investissement lié à la mise en place d'un troisième véhicule en autopartage en libre service) est de 275 522,4 € pour lequel :

- un montant de 185 442,6 € de CEE serait sollicité, ainsi que
- un appui financier de la CCPR à hauteur de 5176,5 €
- un appui financier de la CCMP à hauteur également de 5176,5 €.
- une contribution de Citiz Alpes Loire de 62 527,5 €
- une contribution des utilisateurs de l'autopartage au tarif solidaire de 8 932,5 €

L'autofinancement du Parc s'élèverait au total à 8 266,8 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

4 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

4.1 Commune de Maclas – projet d'optimisation de l'éclairage public

Luc THOMAS présente ce projet.

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 26 avril 2023 par le Parc, le projet de la Commune de Maclas a été retenu.

Depuis un an, la Commune de Maclas, accompagnée du PNR du Pilat, a engagé une réflexion d'extinction nocturne de l'éclairage public. Dans un premier temps, la commune a participé à une action de sensibilisation « La nuit des étoiles ». En février 2023, une semaine test d'extinction a eu lieu et une réunion publique a été organisée à la suite de ce test pour permettre aux habitants de s'exprimer sur la question. Les retours des habitants étant positifs, le 27 mars 2023, le conseil municipal s'est positionné en faveur de la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

En complément des premiers travaux pour pratiquer l'extinction, l'objectif est aussi de passer plus vite en éclairage Leds avec une température de couleur adaptée aux enjeux biodiversité. Le SIEL assure le suivi et la réalisation des travaux sur la commune.

Le projet prévoit ainsi :

- La rénovation des armoires électriques
- La rénovation de 41 points lumineux.
- La mise en place de l'extinction nocturne qui nécessite une sécurisation des voiries

La Commune est traversée par deux routes départementales. La sécurisation des voiries est ressortie comme un enjeu prioritaire lors de la réunion publique réalisée avec les riverains. Aussi, au-delà de l'acquisition obligatoire des panneaux de signalisation, la Commune doit assurer la sécurisation des passages piétons. Le projet prévoit donc l'acquisition de petits plots lumineux solaires au sol pour signaler et sécuriser les passages piétons.

L'économie financière générée par ce projet est évaluée à 14 688 €/ an. Cela se traduira aussi par une économie d'énergie de 60 % de l'ordre de 109 561 kWh chaque année.

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du futur Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Maclas correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 23 880,10 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50% soit un montant de 11 940,05 €, sera sollicité.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

4.2 Commune de Jonzieux – projet d'optimisation de l'éclairage public

Luc THOMAS présente ce dossier.

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 26 avril 2023 par le Parc, le projet de la Commune de Jonzieux a été retenu.

La Commune pratique l'extinction de l'éclairage depuis peu et procède régulièrement à la rénovation de son parc d'éclairage public. Des rues et la place du village nécessitent encore une rénovation et la suppression de lampes à mercure très nocives. L'étude confiée au SIEL révèle qu'il est possible de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité du Pilat pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la commune.

Il s'agit de changer 51 points lumineux et de réorganiser l'éclairage de la place de la mairie en supprimant des points inadaptés et en optimisant l'éclairage sur le centre de la place et de rénover les deux armoires de distribution concernées.

La commune pratiquant déjà l'extinction de l'éclairage public, l'économie financière liée aux présents travaux sera de l'ordre de 2 433 €/ an. Ces travaux se traduiront par une économie d'énergie supplémentaire de 9 652 kWh chaque année.

Cette action permet également de renforcer la trame noire à l'échelle du Parc du Pilat (14 des 16 communes des Monts du Pilat pratiquent à ce jour l'extinction de son éclairage en partie de nuit) et de renforcer celle de très grande qualité toute proche en Haute-Loire.

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du futur Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Jonzieux pour la poursuite de la rénovation de son éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 31 350 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50% plafonnée à 15 000 €, soit un montant de 15 000 €, sera sollicité.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

4.3 Commune de Saint-Martin-la-Plaine – projet d'optimisation de l'éclairage public

Luc THOMAS présente ce dossier.

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 26 avril 2023 par le Parc, le projet de la Commune de Saint-Martin-la-Plaine a été retenu.

La commune de Saint-Martin-la-Plaine, ville-porte du Parc naturel régional du Pilat, porte l'ambition de prendre pleinement sa part à la transition écologique et énergétique aux côtés du Parc et de la démarche TEPOS portée par le Pilat et la Métropole de Saint-Étienne. La commune de Saint-Martin-la-Plaine pratique un éclairage raisonné depuis de nombreuses années avec une extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 dans un but environnemental et financier.

L'étude confiée au SIEL indique qu'il est possible de changer 41 lampes dans différents lotissements par des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la commune.

Le SIEL, assure le suivi et la réalisation des travaux sur la commune.

La commune pratiquant déjà l'extinction de l'éclairage public, l'économie financière liée aux présents travaux sera de l'ordre de 2 835 €/ an. Ces travaux se traduiront par une économie d'énergie supplémentaire de 16 223 kWh chaque année.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer la constitution d'une trame noire dépassant le périmètre du Parc du Pilat.

Il est proposé de soumettre à la Région la demande de subvention de la Commune de Saint-Martin-la-Plaine pour la rénovation de l'éclairage public de ses lotissements correspondant à une dépense restant à la charge de la commune de 29 997.50 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 % soit un montant de 14 999,00 € sera sollicité.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement

- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

5 – CONVENTION AVEC LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION POUR LA MISE À DISPOSITION DE DEUX FONCTIONNAIRES DU PARC AU SEIN DE L'ÉQUIPE PROJET DU GROUPE D' ACTIONS LOCALES LEADER- LOIRE

En juillet 2023, la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le pilotage du programme « Leader Loire » (entre Loire Forez agglomération, la communauté de communes de Forez-est, Roannais agglomération, Charlieu-Belmont communauté, la communauté de communes du Pays d'Urfé, la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable, la communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône, le syndicat mixte du parc naturel régional du Pilat, la communauté de communes des monts du Pilat, la communauté de communes du Pilat rhodanien, Saint-Étienne Métropole et Vienne Condrieu Agglomération) a été signée. Cette convention avait été validée par le Comité syndical du Parc en date du 28 juin 2023.

En déclinaison de cette convention, il est proposé de mettre à disposition deux agents du Parc pour une partie de leur temps à Loire Forez Agglomération. Ces agents intégreront la cellule animation et gestion du GAL Loire placée sous l'autorité de la structure porteuse du GAL, soit Loire Forez Agglomération.

Les modalités de cette mise à disposition feraient l'objet d'une convention entre Loire Forez Agglomération et le Parc du Pilat dont le projet est en annexe de la présente.

Chaque agent concerné signerait une convention de mise à disposition individuelle et pour une durée de trois ans avec la nécessité d'un renouvellement jusqu'à la clôture de la programmation Leader 2023-2027.

La quotité des agents mis à disposition est évaluée à hauteur de :

Pour Nathalie BONNET :

- 0,1 ETP soit 40 heures jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- 0,25 ETP soit 402 heures du 1^{er} janvier 2024 à l'échéance de cette convention.

Pour Axel MARTICHE :

- 0,4 ETP soit 161 heures jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- 0,25 ETP soit 402 heures du 1^{er} janvier 2024 à l'échéance de cette convention.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur la mise à disposition de deux agents du Parc du Pilat, auprès de Loire Forez Agglomération, dans le cadre de la programmation Leader 2023-2027.

6 – INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Présentation Plan paysage des Transitions

Virginie BONNET FERRAND et Philippe MARION quittent l'assemblée.

Florian BORG, chargé de mission Urbanisme et Paysages présente la démarche du Plan paysage. Elle consiste à appréhender et accompagner l'évolution des paysages et à définir la manière dont on souhaite notamment accueillir les projets de production d'énergie renouvelable ENR sur le territoire.

La démarche va être étendue sur les communes ardéchoises et altiligériennes du périmètre d'étude de la révision de la Charte. C'est Isabel CLAUS qui va superviser cette prestation, soit la paysagiste qui a coordonné pour le compte du Parc le Plan de Paysage jusqu'à présent.

Le plan paysage est composé de plusieurs documents, dont un diagnostic qui présente les entités paysagères du Pilat, qui correspondent à différentes ambiances.

Le plan paysage permet aux Communes d'être mieux outillées pour interagir avec les porteurs de projet, notamment de projet d'ENR.

Un 2^e document présente la stratégie avec les objectifs de qualité paysagère. Ces objectifs sont repris dans la démarche de révision de la Charte.

Il comporte un volet plus opérationnel avec des fiches-action (10).

Il y a également un volet plus spécifique sur paysages et énergies renouvelables, ainsi qu'un guide sur les paysages et l'adaptation au changement climatique. Dans ces 2 guides, sont présentés des éléments d'aide à la décision : génériques et aussi plus particuliers sur les territoires.

Ce guide présente des manières d'agir pour ne pas opposer paysage et énergie renouvelable et pour avoir des projets de qualité qui s'insèrent dans le paysage.

Sur la partie adaptation, on retrouve des recommandations qui parleront aussi aux territoires plus urbains, concernant la mobilité et les alternatives à la voiture.

Florian BORG annonce qu'un temps sera proposé aux Communes pour qu'elles prennent ces outils en main.

Les fonds de carte du Plan Paysage vont être mis à disposition pour aider les Communes à définir des zones d'accélération et d'évitement pour les énergies renouvelables.

Charles ZILLIOX souligne que l'objectif de ces documents est qu'ils soient utilisables par le plus grand nombre, et notamment qu'ils servent en amont des projets.

Florian BORG indique qu'en effet, ces documents ont une visée opérationnelle. Plusieurs commissions, en fonction des thématiques, sont mobilisées pour piloter les fiches action.

Répartition du pilotage et du suivi des 10 fiches actions entre les différentes commissions :

	<i>Quoi ?</i>	<i>Comment ?</i>	<i>Qui ?</i>
1-	îlots et parcours de fraîcheur	réalisation d'un guide de recommandations pour la renaturation (végétalisation et perméabilisation)	Commission Biodiversité Eau
2-	franges agro - urbaines	réalisation d'un atlas (caractérisation et localisation, options de qualification)	Commission Aménagement du Territoire et Paysage
3-	ouvertures paysagères	réalisation (selon : belvédères, énergie, ...)	Commission Agriculture et Forêt
4-	trame agro écologique	préservation et renforcement de l'existant (haies + arbres)	Commission Agriculture et Forêt
5-	vie de la forêt	créer des parcours ludiques, éduquer à la forêt	Commission Éducation, Sensibilisation, Actions culturelles
6-	espaces publics partagés	accompagner les acteurs (atelier d'urbanisme rural)	Commission Aménagement du Territoire et Paysage
7-	mobilités douces	parcours et traversées de bourgs à développer	Commission Énergie Mobilité Climat

8-	énergies renouvelables	animer le partenariat	Commission Énergie Mobilité Climat
9-	grand éolien	Recommandations paysagères à élaborer	Commission Aménagement du Territoire et Paysage
10-	Transition énergétique	animations	Commission Éducation, Sensibilisation, Actions culturelles

Il a été acté le fait d'animer un atelier paysages et énergie renouvelable pour s'acculturer sur le sujet et notamment comment se positionner sur l'agrivoltaïsme.

Florian BORG rappelle qu'il est essentiel d'informer le Parc le plus en amont des projets pour avoir un accompagnement le plus tôt possible.

Charles ZILLIOX indique que sur sa commune, la Coopérative des Balcons du Mont Pilat avait un projet de panneaux photovoltaïques au sol. Un travail en lien avec le Parc a débuté pour réfléchir à d'autres solutions.

Charles ZILLIOX remercie l'ensemble des membres présents et précise que la prochaine réunion de Bureau aura lieu le 8 novembre.